

**Motion du 3 mars 2020 de Mmes et MM. Steven Francisco, Christina Kitsos, Maria Casares, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, François Mireval, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Sami Gashi, Maria Pérez, Brigitte Studer, Delphine Wuest et Christiane Leuenberger-Ducret: «Genève, ville d'emploi: pour une politique des ressources humaines de la Ville de Genève qui favorise l'engagement des plus de 50 ans et des personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 2025  
dans le rapport M-1511 A/B)

### MOTION

#### *Exposé des motifs*

Contrairement aux chiffres du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) qui tendent à présenter le taux réel du chômage en Suisse en ne prenant en compte que les personnes inscrites au sein des Offices régionaux de placement (ORP), le taux de chômage national établi selon les normes du Bureau international du travail (BIT) prend en compte toutes les personnes sans emploi, activement à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles.

Conformément à cet indice, au quatrième trimestre 2019 le taux de chômage suisse s'établissait à 3,9%. Ce taux, en baisse de 0,7% par rapport au troisième trimestre, indique par conséquent un taux de chômage plus élevé que le taux de 2,5 % énoncé par le SECO pour la même période. Conformément aux chiffres fournis par les statistiques cantonales pour le mois de janvier 2020, le taux de chômage de 3,9% selon le SECO s'élève en réalité à près de 11,8% dans le canton et à 14% en ville de Genève selon les normes BIT.

Aujourd'hui encore, on constate que le chômage frappe toutes les catégories socio-professionnelles. Ainsi, des personnes avec des qualifications très pointues ne sont plus épargnées par le chômage.

Tous les mois, près de 400 personnes dans notre canton épuisent leur droit de percevoir des indemnités chômage. A cet égard, les statistiques ainsi que les études, (par exemple l'étude du SECO de février 2020 ou celle de l'Université de Lausanne de Daniel Oesch) montrent que cette situation frappe particulièrement durement les chômeurs de plus de 50 ans, dont seulement un sur deux retrouve un emploi. Au-delà de 55 ans, il est quasi impossible de retrouver un travail.

Le corollaire de cette situation est que l'Hospice général a vu le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale augmenter de près de 100% depuis 2001. Ainsi, les assistants sociaux de l'Hospice général constatent désormais le dépôt de demandes de prestations d'aide sociale pour des personnes avec des formations de haut niveau qui sont néanmoins exclues d'un marché du travail devenu extrêmement

concurrentiel. Or, une fois à l'aide sociale, seul un bénéficiaire sur six retrouve un emploi.

A cet égard, la Ville de Genève est l'un des plus gros employeurs du canton avec près de 4000 collaborateurs. En matière de politique des ressources humaines, elle dispose donc d'un important levier permettant de favoriser l'engagement de personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale. Néanmoins, aujourd'hui la Ville de Genève ne fait qu'énoncer une déclaration d'intention dans ses offres d'emploi, visant à favoriser l'engagement de chômeurs et par conséquent sans qu'il y ait une quelconque obligation.

Considérant:

- que la Ville de Genève est l'un des plus importants employeurs du canton, avec près de 4000 collaborateurs;
- la politique des ressources humaines de la Ville de Genève, qui ne fait qu'énoncer une déclaration d'intention dans ses offres d'emploi visant à favoriser l'engagement de chômeurs, et cela sans une quelconque obligation;
- le coût social pour la collectivité publique de la Ville de Genève que représente une personne au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale;
- les pertes fiscales communales entraînées par la baisse du revenu des personnes au bénéfice des aides sociales qui ne contribuent plus fiscalement;
- les recours aux aides directes ou indirectes, par exemple un logement subventionné;
- l'augmentation, à la retraite, des recours aux prestations complémentaires des personnes au chômage ou à l'aide sociale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes issues de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville;
- à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes âgées de plus de 50 ans issues également de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville.